

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : 24.01.13

Date de convocation : 30 janvier 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre

Le 6 février à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René		X	
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	Monsieur Alain ASTRUC
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien		X	

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

RESSOURCES HUMAINES
Création d'un poste de Technicien(ne) Environnement

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical la réorganisation récente des services administratifs du Syndicat en raison du prochain départ en retraite de notre assistante de direction, dont une partie des missions et attributions sera reprise par l'assistante administrative du SPIC Environnement.

D'autre part, la reprise en régie depuis le 1^{er} janvier 2023 de la collecte sélective des colonnes d'apport volontaire Verre, Papier et Emballages, celle de la gestion du Carton récupéré en déchèteries depuis le 1^{er} janvier 2024, après la résiliation du marché par la société Environnement Massif Central, le suivi des nouvelles obligations réglementaires imposées au site de Redoundel mais également la nécessité de renforcer l'accompagnement des structures de collecte adhérentes du SDEE sur les thématiques de prévention ou de gestion des biodéchets, impliquent de renforcer les effectifs du SPIC Environnement par la création d'un poste de Technicien(ne).

Prioritairement chargé de projet prévention et biodéchets, cet agent pourra également assurer ponctuellement des missions d'animation auprès du grand public, participer au suivi des activités du site de Redoundel ou du contrat de tri des Emballages.

Délibération n° : 24.01.13

L'objectif, à l'image de ce qui se pratique déjà pour les déchèteries et les filières gérées par les éco-organismes, est de structurer et de coordonner les actions menées localement par les structures locales à compétence Collecte, tout en développant de nouvelles pistes d'accompagnement dans l'objectif de produire moins de déchets et de les valoriser au mieux, tant d'un point de vue technique qu'économique.

Il est également proposé qu'une partie du financement de ce nouveau poste soit assurée par les structures de Collecte elles-mêmes, au travers d'une actualisation de leur cotisation annuelle, d'un montant actuel de 0.10 € par habitant, montant inchangé depuis 2018.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

DÉCIDE de présenter cette création de poste à la Commission Environnement, pour information et avis ;

APPROUVE la création de ce poste de technicien(ne) sur le SPIC Environnement, ainsi que son financement partiel via une augmentation de la cotisation annuelle des structures de Collecte ;

DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance
Christian ROUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-25480022-20240206-20240113bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.